

FICHE DE POSTE : EDUCATEUR SPECIALISE

Date d'application : Janvier
2019
Edition : 01 – 16/01/2019
Réf. : DSIRMT/PF/MJS

*Direction des Soins Infirmiers, de Rééducation et
Médico-Techniques*

Quotité de travail : 50%

Validation : Ph. FAUGERON

LIAISON HIERARCHIQUE :

Coordonnateur Général des Soins : **Philippe FAUGERON**

Cadre Supérieur de Santé : **Sandrine DALES**

Cadres de santé : **Philippe Ribeiro**

IDENTIFICATION DU POSTE :

- **POLE PSYCHIATRIE**
 - **Service** : Unité de jour de Réhabilitation Psycho-Sociale

LIAISON FONCTIONNELLE :

Cette unité fonctionne en lien avec :

- Les professionnels des autres unités de psychiatrie (Centre Médico-Psychologique, UHI...),
- les professionnels de structures externes (Brive solidarité, Mission locale, CASEM, ESAT de l'ADAPEI, autres ESAT du département, Cap Emploi...).

PRESENTATION DU SERVICE :

Cette unité située sur le site H. Laborit, 1 rue J. Filliol, a pour mission de développer une offre de soins de réhabilitation psycho-sociale pour des personnes atteintes de troubles psychiatriques et/ou porteurs d'un handicap psychique, en phase de stabilisation (schizophrénie, troubles schizo-affectifs, troubles bipolaires et troubles graves de la personnalité).

CADRE REGLEMENTAIRE :

- Exercice de la fonction conforme à l'Arrêté du 12 mars 2004 modifiant l'Arrêté du 06 juillet 1990 relatifs aux règles professionnelles des éducateurs spécialisés
- Décret n° 2007-899 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
- Loi 98-657 du 29 juillet 1998 aux programmes de prévention et de lutte contre les exclusions.

MISSIONS DU POSTE

L'éducateur évalue et accompagne le patient dans ses capacités de socialisation, d'autonomie, et d'intégration. Pour cela :

- Il participe à l'évaluation fonctionnelle intégrative pluridisciplinaire du patient en réalisant un bilan global de ses capacités et de ses compétences spécifiques.

Ce bilan repose sur des outils et grilles d'évaluation (tests d'aptitude et de compétences au travail et à l'insertion sociale, échelle d'autonomie sociale...) qui permettront de mettre en place des objectifs de soin personnalisés ;

- Il élabore le projet de prise en charge du patient en utilisant des supports de médiation, adaptés aux besoins de la personne ;
- Il accompagne les personnes dans leurs démarches pour l'accès ou le maintien à une scolarité, une formation ou un travail ;
- Il coordonne la prise en charge du patient en intra et extrahospitalier avec les partenaires extérieurs (organismes de tutelles, ESAT...);
- Il participe aux réflexions, aux synthèses d'équipe, à l'accueil et à l'encadrement des stagiaires et des nouveaux personnels.
- Il s'engage dans les différents projets institutionnels.

ACTIVITES PRINCIPALES

- Recueillir les informations nécessaires à la prise en charge du patient (sociales, familiales et environnementales) ;
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet thérapeutique en équipe pluridisciplinaire sous la référence du médecin psychiatre;
- Accompagner le patient dans son projet de d'insertion ou de ré- insertion sociale et professionnelle (programme d'entraînement aux habiletés sociales...), parfois à l'extérieur de l'unité;
- Echanger et partager avec les partenaires impliqués sur l'accompagnement socio-éducatif réalisé avec le patient ;
- Participer aux repas thérapeutiques;
- Assurer le suivi et la traçabilité des actions menées dans le dossier de soins.

QUALITES ET COMPETENCES REQUISES

- Maîtriser la psychopathologie ;
- Connaître les outils d'évaluation socio-éducatifs dans le champ de la Réhabilitation Psycho- Sociale;
- Analyser / évaluer la situation clinique d'une personne, d'un groupe de personnes;
- Capacité d'autonomie et d'adaptation professionnelles ;
- Capacité à gérer ses émotions, à établir une relation de confiance (écoute / disponibilité/ bienveillance) ;
- Capacités à collaborer avec des partenaires extérieurs ;
- Faire preuve d'humilité, de prise de recul sur sa pratique professionnelle ;
- Connaître la législation liée aux soins en santé mentale (soins sans consentement, droits des patients...);
- Capacité à anticiper et gérer des situations de crise ;
- Faire preuve de rigueur dans la transmission de l'information.

CONDITIONS DE TRAVAIL DU POSTE

Horaires : Mercredi : 9H-17H / Jeudi : 9H-16H / Vendredi 1 semaine sur 2 : 9H- 14H
Choix des congés en collaboration avec le 2^{ème} éducateur spécialisé du service.

Permis de conduire indispensable.

Mobilité avec véhicule hospitalier pour :

- accompagner les patients dans le cadre d'activités extérieures,
- participer à des interventions auprès des structures partenaires.